

En application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie **par l'Administration communale de Schieren** dans le contexte de la demande suivante:

- sous le numéro **EAU/AUT/23/0929** pour la construction d'une nouvelle buvette, d'une tribune, d'un vestiaire et d'un stock en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Schieren.

Schieren, le 27 octobre 2023

Le bourgmestre,
Eric THILL

A blue ink signature of Eric Thill, the mayor of Schieren.

Le secrétaire communal,
Yves WEIS

A blue ink signature of Yves Weis, the communal secretary of Schieren.